

- Éléments ponctuels**
- ★ Patrimoine bâti protégé
 - Arbre protégé
 - ◇ Bâti pouvant demander un changement de destination
- Éléments linéaires**
- Haie, ripisylve ou alignement d'arbres protégé
 - Espace boisé classé
- Éléments surfaciques**
- ▨ Emplacement réservé
 - ▨ Espace écologique et/ou sauvage protégé
 - ▨ Espace écologique classé
 - ▨ Secteur de taille et capacité d'accueil limités (STECAL)
 - ▨ Périmètre d'attente / gel de la constructibilité
 - ▨ Ensemble bâti protégé
 - ▨ Orientation d'aménagement et de programmation
 - ▨ Polarité commerciale principale
 - ▨ Polarité commerciale de proximité

- Zones**
- A agricole
 - Ap agricole protégée
 - N naturelle
 - Nc naturelle-carrilées
 - Nj naturelle-jardins
 - Nln énergie
 - Np naturelle-protégée
 - UAa centre-ville
 - UAb centre-bourg
 - UB habitat dense/centre périphérie
 - UC résidences d'habitat collectif
 - UDA habitat individuel
 - UEa, b,c économique
 - UL équipements
 - ULn énergie
 - UN habitat isolé-hameaux
 - 1AUd urbanisation future (habitat/mixte)
 - 1AUb urbanisation future (économique)
 - 1AUL urbanisation future (équipements)
 - 1AUZ urbanisation future (ZAC)
 - 2AU urbanisation future moyen terme

- Contraintes technologiques et environnementales**
- ▨ Zone humide ordonnée - SAGE Yèvre-Auron
 - ▨ Zone humide potentielle - SAGE Cher Amont (potentiel fort et très fort)
 - ▨ PPR Inondations
 - ▨ PPR Technologiques
- Périmètres de protection des captages**
- ▨ Eloignée
 - ▨ Immédiate
 - ▨ Rapprochée



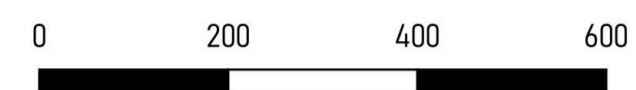
Commune de Bourges (centre)

Vu pour être joint à la délibération du Conseil Communautaire arrêtant le PLUI le 17 juin 2021



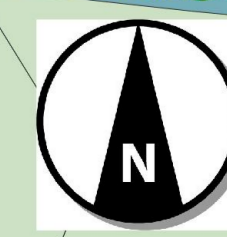

Commune de Bourges (nord)

Vu pour être joint à la délibération du Conseil
Communautaire arrêtant le PLUI le 17 juin 2021



Collège janvier 2019

- Limite communale
- Limite de zones
- Éléments ponctuels**
- ★ Patrimoine bâti protégé
- Arbre protégé
- ◆ Bâti pouvant demander un changement de destination
- Éléments linéaires**
- Haie, ripisylve ou alignement d'arbres protégé
- Espace boisé classé
- Éléments surfaciques**
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Espace boisé classé
- ▨ Espace écologique et/ou paysager protégé
- ▨ Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL)
- ▨ Périmètre d'attente / gel de la constructibilité
- ▨ Ensemble bâti protégé
- ▨ Orientation d'aménagement et de programmation
- ▨ Polarité commerciale principale
- ▨ Polarité commerciale de proximité
- Zones**
- A agricole
- Ap agricole protégé
- N naturelle
- Nc naturelle-carrées
- Nj naturelle-jardins
- NLn énergie
- Np naturelle-protégée
- UAa centre-ville
- UAa centre-bourg
- UB habitat dense/centre périurbain
- UC résidences d'habitat collectif
- UDa habitat individuel
- UDb habitat individuel
- UEa, bc économique
- UL équipements
- ULn énergie
- UN habitat isolé-hameaux
- 3AU urbanisation future (habitat/mixte)
- 3AU urbanisation future (économique)
- 3AU urbanisation future (équipements)
- 3AU urbanisation future (DAG)
- 3AU urbanisation future moyen terme
- Contraintes technologiques et environnementales**
- Zone humide ordinaire - SAGE Vienne-Auron
- Zone humide potentielle - SAGE Cher Amont (potentiel fort et très fort)
- PPR Inondations
- PPR Technologiques
- Périmètres de protection des captages**
- Eloignée
- Immédiate
- Rapprochée




Commune de Bourges (est)


Vu pour être joint à la délibération du Conseil
Communautaire arrêtant le PLUI le 17 juin 2021



Collaborateur janvier 2019



- Limite communale
- Limite de zones
- Éléments ponctuels**
- ★ Patrimoine bâti protégé
- Arbre protégé
- ◆ Bâti pouvant demander un changement de destination
- Éléments linéaires**
- Haie, ripisylve ou alignement d'arbres protégé
- Espace boisé classé
- Éléments surfaciques**
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Espace écologique et/ou paysager protégé
- Secteur de taille et capacité d'accueil limités (STECAL)
- Périimètre d'attente / gel de la constructibilité
- Ensemble bâti protégé
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Polarité commerciale principale
- Polarité commerciale de proximité
- Zones**
- A agricole
- Ap agricole protégée
- N naturelle
- Nc naturelle-carrières
- Nj naturelle-jardins
- Nl énergie
- Np naturelle-protégée
- UAa centre-ville
- UAb centre-bourg
- UB habitat dense/centre périphérie
- UC résidences d'habitat collectif
- UDa habitat individuel
- UDb habitat individuel
- UEa, bc économique
- UL équipements
- ULn énergie
- UN habitat isolé-hameaux
- 1AUd urbanisation future (habitat/riviste)
- 1AUE urbanisation future (économique)
- 1AUL urbanisation future (équipements)
- 2AU urbanisation future (ZAC)
- 2AU urbanisation future moyen terme
- Contraintes technologiques et environnementales**
- Zone humide avérée - SAGE Vieux-Auron
- Zone humide potentielle - SAGE Cher-Anonis (potentiel fort et très fort)
- PPR Inondations
- PPR Technologiques
- Périmètres de protection des captages**
- Éloignée
- Immédiate
- Rapprochée



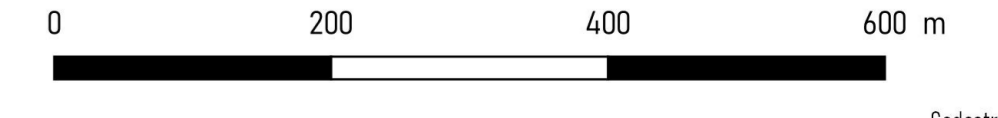
	Limite communale
	Limite de zones
Éléments ponctuels	
	Patrimoine bâti protégé
	Arbre protégé
	Bâti pouvant demander un changement de destination
Éléments linéaires	
	Haie, ripisylve ou alignement d'arbres protégé
	Espace boisé classé
Éléments surfaciques	
	Emplacement réservé
	Espace boisé classé
	Espace écologique et/ou paysage protégé
	Secteur de taille et capacité d'accueil limités (STECAL)
	Périmètre d'attente / gel de la constructibilité
	Ensemble bâti protégé
	Orientation d'aménagement et de programmation
	Polarité commerciale principale
	Polarité commerciale de proximité
Zones	
	A agricole
	Ap agricole protégée
	N naturelle
	Nc naturelle-carrés
	Nj naturelle-jardins
	NLn énergie
	Np naturelle-protégée
	UAa centre-ville
	UAab centre-bourg
	UB habitat dense/centre périurbain
	UC résidences d'habitat collectif
	UDa habitat individuel
	UDb habitat individuel
	UEa, b, c économique
	UL équipements
	ULn énergie
	UN habitat isolé-hameaux
	1AUd urbanisation future (habitat/mixte)
	3AUe urbanisation future (économique)
	3AUL urbanisation future (équipements)
	3AU urbanisation future (DAG)
	2AU urbanisation future moyen terme
Contraintes technologiques et environnementales	
	Zone humide potentielle - SAGE Yèvre-Auron
	Zone humide potentielle - SAGE Cher Amont (potentiel fort et très fort)
	PPR Inondations
	PPR Technologiques
Périmètres de protection des captages	
	Eloignée
	Immédiate
	Rapprochée


PLUI
plan local d'urbanisme
intercommunal

BOURGES PLUS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Commune de Bourges (sud-est)

Vu pour être joint à la délibération du Conseil
Communautaire arrêtant le PLUI le 17 juin 2021





- Limite communale
- Limite de zones
- Éléments ponctuels**
- ★ Patrimoine bâti protégé
- Arbre protégé
- ◆ Bâti pouvant demander un changement de destination
- Éléments linéaires**
- Haxe, rigoles ou alignement d'arbres protégé
- Espace boisé classé
- Éléments surfaciques**
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Espace boisé classé
- ▨ Espace écologique et/ou paysager protégé
- ▨ Secteur de taille et capacité d'accueil limités (STECAL)
- ▨ Périmètre d'attente / gel de la constructibilité
- ▨ Ensemble bâti protégé
- ▨ Orientation d'aménagement et de programmation
- ▨ Polarité commerciale principale
- ▨ Polarité commerciale de proximité
- Zones**
- A agricole
- Ap agricole protégée
- N naturelle
- Nc naturelle-carrières
- Nj naturelle-jardins
- Nn énergie
- Np naturelle-protégée
- Ula centre-ville
- Ulb centre-bourg
- Ud habitat dense/centre périphérie
- Uc résidences d'habitat collectif
- Uda habitat individuel
- Udb habitat individuel
- Ue, luc économique
- Ul équipements
- Uln énergie
- Un habitat isolé-hameaux
- 1AUd urbanisation future (habitat/mixte)
- 1AUe urbanisation future (économique)
- 1AUL urbanisation future (équipements)
- 1AUZ urbanisation future (ZAC)
- 2AU urbanisation future moyen terme
- Contraintes technologiques et environnementales**
- Zone humide avérée - SAGE Vienne-Auron
- Zone humide potentielle - SAGE Char-Aiment (potentiel fort et très fort)
- ▨ PPR Inondations
- ▨ PPR Technologiques
- Périmètres de protection des captages**
- ▨ Éloignée
- ▨ Immédiate
- ▨ Rapprochée



PLUI
plan local d'urbanisme
intercommunal

BOURGES PLUS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Commune de Bourges (ouest)

Vu pour être joint à la délibération du Conseil
Communautaire arrêtant le PLUI le 17 juin 2021

0 200 400 600 m